

# Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Le ministère de votre quotidien

16 Lundi

JARDIN récolte des tomates

Chanquer l'eau des poissons

17 Mardi

12 h 30 courses

18 Mercredi

Projet ETAMPES, Panneaux solaires

19 Jeudi

20 Vendredi

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# sommaire

**p. 4** Le Grenelle Environnement

**p. 8** La stratégie nationale du **dd** 2010 2013

**p. 10** Le ministère de votre quotidien

**p. 12** L'organisation du ministère

**p. 18** Un ministère près de chez vous

**p. 24** L'organigramme du ministère

**p. 26** Le ministère en quelques clics

Cette brochure est une publication du **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

Conception éditoriale : SG/DICOM/DIE - Rédaction : SG/DICOM/DIE - Conception et réalisation graphique : Florence Chevallier Ref. DICOM-SG/BRO/11006 - Novembre 2011  
 Crédits photos : couverture : A.Bouissou/MEDDTL - S.Fournier - Fotolia p. 2 : A.Bouissou/MEDDTL - S.Fournier - Fotolia p. 3 : A.Bouissou, B.Suard/MEDDTL p. 10-11 : A.Bouissou/MEDDTL - S.Fournier - Fotolia - Solar Quest (Suntree) p. 19-20 : Infographies réalisées par DICOM/MEDDTL d'après les originaux de Lorenzo p. 21 : carte MEDDTL p. 22 : carte MEDDTL  
 Impression MEDDTL/SG/SPSSI/ATL2 - Brochure imprimée sur du papier certifié ecolabel européen, www.eco-label.com



“  
 Ce ministère est celui de l'avenir,  
 par les préoccupations qui l'animent,  
 les objectifs qu'il poursuit et  
 les valeurs qu'il véhicule.”



**Thierry Mariani,**  
 ministre chargé  
 des Transports

**d**epuis 2007, le Grenelle Environnement transforme chaque jour la vie des Français : ici l'installation d'un éco-quartier, là une nouvelle étiquette pour informer de l'impact environnemental des produits... et partout, la préoccupation du développement durable dans l'action publique, dans l'entreprise, dans la vie de chacun d'entre nous. Le Grenelle Environnement a rendu possible cette transition grâce à une association étroite de tous les acteurs et à l'adoption de mesures législatives, fiscales et réglementaires décisives.



**Benoît Apparu,**  
 secrétaire d'État chargé  
 du Logement

**Par son organisation,** le ministère du Développement durable est au cœur de politiques publiques : les transports, le logement, les risques naturels, l'énergie... Il est aussi présent lors des grands rendez-vous européens ou internationaux, pour l'avenir de notre planète et de notre économie.

**Près de 55 000 agents agissent sur le terrain :** les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pilotent les politiques et les directions départementales des territoires (DDT) les mettent en œuvre dans un cadre interministériel.

**Par les préoccupations qui l'animent,** les objectifs qu'il poursuit et les valeurs qu'il véhicule, ce ministère est celui du présent et de l'avenir. Responsabilité sociale, sobriété énergétique, respect de l'environnement sont désormais incontournables pour accompagner notre pays vers une économie verte.

**Nathalie Kosciusko-Morizet,**  
 ministre de l'Écologie, du Développement durable,  
 des Transports et du Logement

# Le Grenelle Environnement

Quel est le point commun entre le plan santé environnement, les réservoirs de biodiversité, les entreprises de livraison 100% électrique et les autoroutes de la mer ? Le Grenelle Environnement, 268 engagements pour construire une société où les enjeux climatiques et environnementaux sont au cœur des décisions d'intérêt collectif.

## Les chantiers du Grenelle

### chantier n°1



#### **Améliorer la dépense énergétique des bâtiments et harmoniser les actions d'urbanisme**

C'est favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Le secteur de la construction engage une véritable rupture technologique dans le neuf et accélère la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.

### chantier n°2



#### **Élaborer une politique de transports durables**

C'est instaurer une cohérence d'ensemble de la politique des transports, pour les voyageurs et les marchandises, en respectant les engagements écologiques. Pour y parvenir, il convient de faire évoluer les infrastructures de transport et les comportements. Il s'agit notamment de développer des infrastructures alternatives à la route, en particulier en construisant un peu plus de 1500 km de lignes de transports collectifs urbains et en mettant en place de nouvelles autoroutes ferroviaires et maritimes.

### chantier n°3



#### **Réduire les consommations d'énergie et le contenu en carbone de la production**

C'est réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures concernent la généralisation de l'affichage des performances énergie-carbone, le maintien de la France au premier rang des pays européens producteurs d'énergies renouvelables, le développement de nouveaux carburants issus de végétaux.

### chantier n°4



#### **Préserver la biodiversité**

C'est assurer, par des mesures, un bon fonctionnement des écosystèmes et le retour d'une qualité écologique des eaux. Cet objectif passe par l'élaboration, d'ici à 2012, d'une Trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

**Le Grenelle dans la vie quotidienne, c'est, par exemple, le prêt à taux zéro, la disparition progressive des ampoules à incandescence, la réduction de 7% de la production d'ordures ménagères sur cinq ans, l'affichage environnemental, etc.**

**Le Grenelle c'est avant tout des changements concrets pour les Français au quotidien.**

## Le Grenelle dans les territoires

Rénovation thermique d'une crèche à Aramon (Languedoc-Roussillon), développement de filières de recyclage en Nord-Pas-de-calais ou création d'une maison citoyenne à Bordeaux, toutes ces mesures relèvent de la territorialisation du Grenelle. La territorialisation, c'est l'application du

### chantier n°5



#### **Maîtriser les risques, traiter les déchets, préserver la santé**

C'est préserver la santé de chacun et respecter l'environnement par la prévention des risques, la lutte contre les nuisances sous toutes leurs formes et une gestion plus durable des déchets.

### chantier n°6



#### **Mettre en œuvre une gouvernance écologique**

C'est mettre en place une démocratie écologique dans le secteur privé comme dans la sphère publique. La gouvernance écologique doit placer la concertation en amont des projets et considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et spécificités : responsabilité sociétale des entreprises, consommation durable, exemplarité de l'État, etc.

Grenelle dans les territoires, c'est-à-dire son appropriation collective par l'ensemble des acteurs publics et privés locaux. Mettre en place des territoires durables, c'est instaurer au cœur de leurs décisions d'intérêt collectif les enjeux climatiques et environnementaux.

# Le Grenelle de la Mer

Joyau chargé de mille richesses, la mer est un patrimoine à préserver. En adoptant le Grenelle de la Mer en 2009, la France affirme son engagement pour que cet espace vital soit protégé et met en place une véritable politique de gestion et de protection de la mer et du littoral.

## Disposant du 2<sup>e</sup> espace maritime au monde, la France se doit de protéger

un tel patrimoine. Milieu aux dimensions multiples, la mer regorge de richesses animales, alimentaires, énergétiques, médicales, commerciales, etc. Mais les milieux marins sont fragiles et leur équilibre est aujourd'hui fortement impacté par le réchauffement climatique, les pollutions, l'épuisement des ressources. Le Grenelle de la Mer, ce sont des engagements qui visent à élaborer une véritable politique de gestion et de protection de la mer et du littoral. 187 engagements sont inscrits dans le Livre bleu qui constitue, en quelque sorte, la boussole du Grenelle de la Mer et de la Nation toute entière pour les dix années à venir. Ces engagements s'accompagnent d'un plan d'investissements de 2,4 milliards d'euros,

réalisés d'ici 2013, avec une contribution de l'État de plus de 500 millions d'euros. Les actions visées portent sur l'extension du réseau des aires marines protégées, la politique océanographique, la biodiversité marine, les énergies renouvelables marines, une politique industrielle intégrée des métiers de la mer et le renforcement de l'action de l'État en mer. Deux ans après l'adoption du Grenelle de la Mer, de nombreuses mesures ont été prises : protection des espèces, lutte contre la pollution, éducation à la mer, avancées de la recherche, progression de la connaissance, etc. Cette nouvelle dynamique d'action bénéficie à tous les secteurs, le milieu marin étant créateur de ressources et d'emplois.

## Quelques actions déjà réalisées

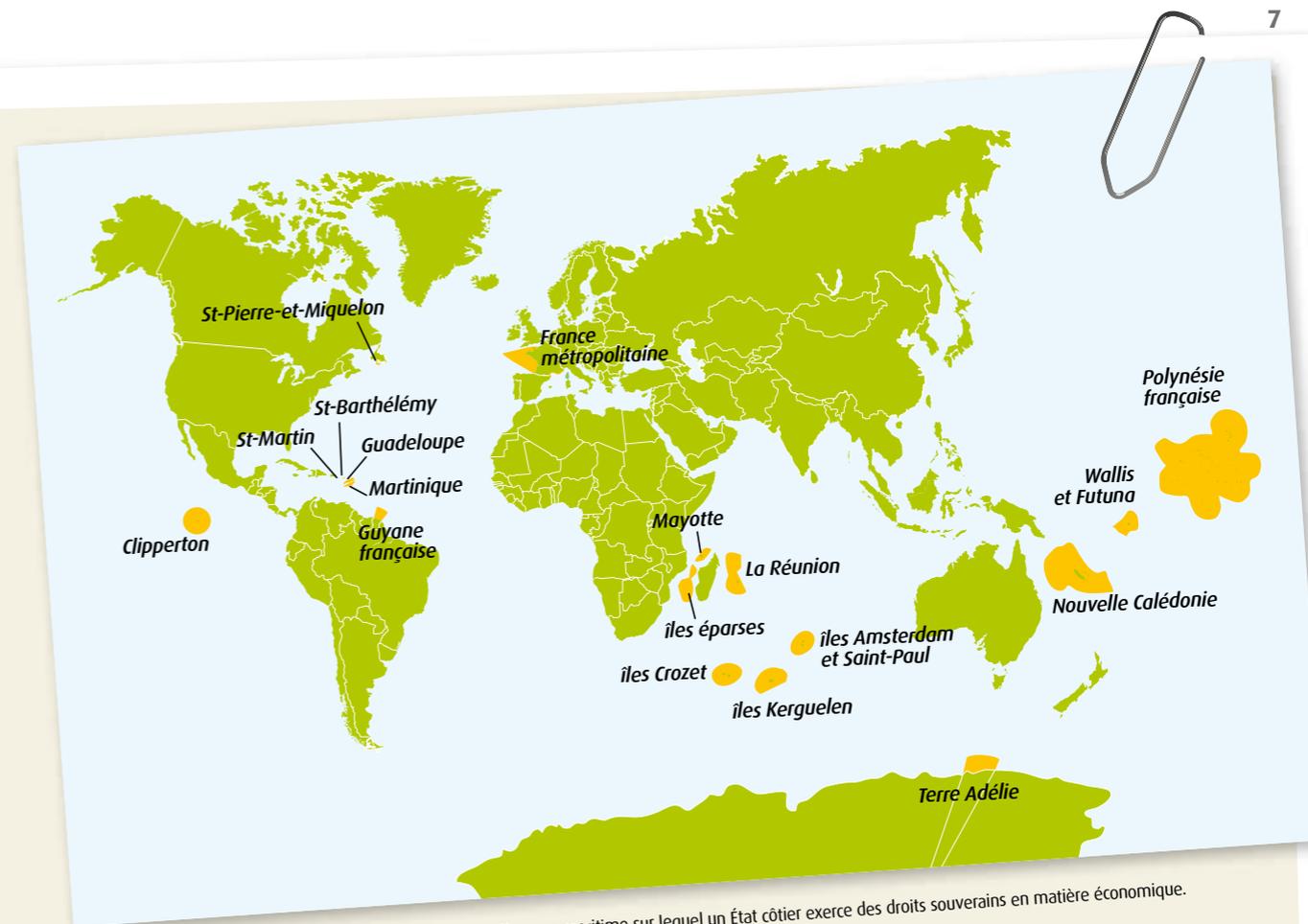
Création de 2 parcs naturels marins à **Mayotte** et dans le **golfe du Lion**

Protection du détroit des **bouches de Bonifacio**

Création d'une plate-forme nationale en faveur des **énergies marines renouvelables** et lancement de deux appels à projets en faveur de l'**éolien offshore**

Mise en place d'une veille sur l'état de santé des **récif coralliens**

**Projets d'éducation** sur les enjeux marins pour les écoles, collèges et lycées



■ **Eaux sous juridiction française** : elles correspondent à l'espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière économique. Il peut s'étendre jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) au-delà des limites de la mer territoriale.

La France abrite **10%** du total mondial des récifs coralliens et lagons

**+ de 80%** de la pollution en mer est d'origine terrestre

**“ La politique de la mer n'est rien de moins que l'un des plus grands enjeux auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée.”**

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

# La stratégie nationale du **dd** 2010-2013

Comment trouver le mode de développement durable orienté vers une économie verte et équitable ? C'est la question à laquelle la stratégie nationale pour le développement durable propose de répondre. Adoptée pour la période 2010-2013, elle va au-delà du Grenelle Environnement et s'articule autour de 9 défis stratégiques pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des personnes et de la société.

## ⇒ défi 1

**Une consommation et une production durables**, grâce à des consommateurs et des producteurs responsables, qui agissent en prenant en compte tout le cycle de vie des produits et des services.

→ **Recycler 35 %** des déchets ménagers et assimilés d'ici 2012, et **45 %** en 2015.

## ⇒ défi 2

**La société de la connaissance par le développement de l'information**, de la formation, de l'éducation tout au long de la vie et de l'accès à la culture, et par un soutien accru à la recherche et à l'innovation, condition de notre compétitivité et donc de la pérennité de notre modèle économique et social.

→ **Obtenir moins de 10 %** de jeunes en décrochage scolaire précoce à l'horizon européen 2020.

## ⇒ défi 3

**La gouvernance** doit faciliter notre adaptation au changement et aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes.

→ **Réaliser 1000** agendas 21 locaux d'ici 2013.

## ⇒ défi 4

**Le changement climatique et l'énergie** exigent une rigueur et une sobriété plus grandes dans nos consommations, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des territoires en veillant à la situation des personnes et des activités vulnérables.

→ **Porter à 23 %** en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2020.

## ⇒ défi 7

**La santé publique, la prévention et la gestion des risques** en prêtant une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles.

→ **Élaborer 2500** nouveaux plans de prévention des risques naturels d'ici 2012.

## ⇒ défi 5

**Les transports et la mobilité durables en favorisant le report modal**, la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes innovants répondant aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale.

→ **Ramener à 95 g de CO<sub>2</sub>/km** les émissions moyennes des véhicules neufs d'ici 2020.

## ⇒ défi 8

**La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale** dont l'impact sur l'économie et l'équilibre de nos systèmes de protection sociale est déterminant, en nous attachant à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation et en s'appuyant sur la dimension pluri-culturelle de la société française.

→ **Rénover les 800 000** logements sociaux les plus consommateurs en énergie d'ici 2020.

## ⇒ défi 6

**La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles**

en s'appuyant sur une meilleure connaissance – et reconnaissance – de leur contribution à nos besoins les plus essentiels, et sur une économie, une urbanisation et des organisations plus sobres et plus éco-innovantes.

→ **Atteindre** le bon état écologique de **66 %** des masses d'eau d'ici 2015.

## ⇒ défi 9

**Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté** dans le monde

en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

→ **Consacrer 1 milliard d'euros** à l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique d'ici 5 ans.

# Le ministère de votre quotidien



**8h15** Matthieu emmène ses filles à l'école en tramway. C'est 20 mn de gagnées et 6 fois moins de CO<sub>2</sub> rejeté, comparé à la voiture.

**Le ministère facilite les transports**

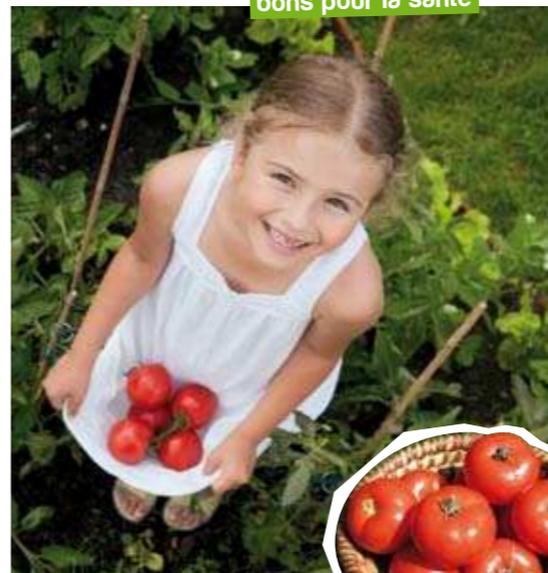


**12h30** L'affichage environnemental aide Julie et Martin à choisir de préférence les produits avec un faible impact sur l'environnement.

**Le ministère informe le consommateur**

**17h45** Jeanne a appris à cultiver fruits et légumes avec moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et pour l'environnement.

**Le ministère favorise les produits bons pour la santé**



**10h00** L'eau est une ressource précieuse à préserver, autant pour Bastien que pour son poisson.

**Le ministère gère la ressource en eau**

**11h25** Annabelle et son collègue, architectes, projettent d'installer des panneaux solaires en ville pour combiner innovation et ressource énergétique.

**Le ministère soutient l'innovation responsable**



**15h30** Entre 2 dossiers, Barbara aime prendre une pause à l'air libre. La qualité de l'air qu'elle respire est aussi importante que le thé qu'elle boit.

**Le ministère surveille la qualité de l'air**



**19h30** 19 degrés, c'est la température qu'Estelle maintient chez elle. C'est idéal pour la santé et l'environnement, et économique pour le budget familial.

**Le ministère encourage les économies d'énergie**



# L'organisation du ministère en 6 pôles

Sans équivalent en Europe, le ministère du Développement durable est un ministère technique de référence à vocation économique. Il assure la mutation écologique de l'économie, des modes de consommation et de la société française dans son ensemble. Son organisation repose sur quatre pôles thématiques, adaptés aux enjeux environnementaux et climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle, couplés à deux pôles transversaux, le Secrétariat général et le Commissariat général au développement durable. À cela, s'ajoutent le Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Inspection générale des affaires maritimes.

## PÔLE TRANSVERSAL

### Le Secrétariat général (SG)

**Il regroupe l'ensemble des fonctions transversales du ministère :** relations internationales et européennes, fonctions budgétaire et comptable, service juridique, ressources humaines, communication, logistique, systèmes d'information, gestion de crise... Dans l'exercice de ses fonctions, il peut être pilote, comme pour la stratégie de réforme ministérielle ou les négociations internationales ou interministérielles. Il est aussi prestataire et offre son expertise dans différents domaines (juridique, communication, systèmes d'information, ressources humaines, immobilier, etc.). Il a également un rôle de prospective. Le secrétaire général est le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère.

## PÔLE TRANSVERSAL

### Le Commissariat général au développement durable (CGDD)

**Il a pour mission de faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés.** Il anime et suit la stratégie nationale du développement durable. Il est le garant de la bonne mise en œuvre du Grenelle Environnement, dans ses développements législatifs et réglementaires et dans le déploiement d'initiatives volontaires. Il organise la collecte des données et statistiques nécessaires à la définition des politiques du ministère et assure leur cohérence. Il anime et coordonne la réflexion économique et prospective, les politiques de recherche et les politiques industrielles. La commissaire générale assure la fonction de déléguée interministérielle au développement durable.

## PÔLE THÉMATIQUE

### Infrastructures, transports et mer

#### Pour une maîtrise de l'impact environnemental

**ENJEUX** **Levier essentiel pour la vitalité économique, sociale et culturelle de nos territoires,** les transports sont aussi créateurs de nuisances. Répondre à la demande de mobilité tout en minimisant les incidences sur l'environnement nécessite des orientations adaptées : programmes d'infrastructures reposant sur un nouveau mode d'évaluation économique et environnementale, recours à des modes de transport alternatifs à la route, développement des transports collectifs, du covoiturage, de l'usage du vélo...

**La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)** définit et met en œuvre la politique des transports terrestres et maritimes, dans le respect du développement durable. Elle organise l'intermodalité des infrastructures de transport, veille à leur entretien et au maintien d'un haut niveau de sécurité sur l'ensemble des réseaux. Elle a en charge la politique maritime : sécurité, soutien à la flotte de commerce, gens de mer et politique des activités nautiques. Elle met en place les outils de régulation économique et la réglementation sociale dans ce domaine, tout en veillant à la compétitivité du secteur. Elle assure la tutelle des établissements et entreprises publics et s'appuie sur les compétences de services techniques centraux

et déconcentrés. Elle prépare les transports de demain, grâce au développement des nouvelles technologies.

**La direction générale de l'aviation civile (DGAC)** est garante de la sécurité et de la sûreté du transport aérien français et des équilibres entre son développement et la protection de l'environnement. Elle est une autorité réglementaire, un pôle de surveillance de la sécurité, un prestataire de services de navigation aérienne et de formation, un partenaire des acteurs aéronautiques. Elle a en charge les aides à la recherche en construction aéronautique et les politiques industrielles de l'État dans ce secteur.

**La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR)** élabore et met en œuvre la politique de sécurité routière. Elle apporte son concours à l'action interministérielle pour la poursuite de la baisse du nombre de personnes tuées sur la route (objectif : moins de 3000 en 2012).

2,5 milliards d'euros

d'ici 2020 pour développer le tramway en France

## PÔLE THÉMATIQUE

## Aménagement, logement et nature

Concilier les logiques d'aménagement et de logement avec celle de la gestion durable des ressources naturelles

## ENJEUX

**Droit au logement opposable, développement de l'offre de logement, bâtiment et construction, emplois verts, aménagement durable/ville durable, gestion durable de l'utilisation des ressources naturelles (terrestres, aquatiques et marines) et minérales...** La multiplicité de ces champs et leurs interactions rendent les actions du pôle aménagement, logement et nature particulièrement originales et porteuses d'avenir.

Avoir un logement est indispensable pour chacun d'entre nous. Il est nécessaire de mettre en œuvre les projets de développement durable des territoires associant croissance économique et préservation de l'environnement. Le bâtiment est aussi un enjeu économique : 369 115 entreprises emploient 1 471 933 salariés en France avec un chiffre d'affaires de 184 871 millions d'euros. Ce pôle vise également à mobiliser les acteurs et les outils français pour stopper la perte de la biodiversité; il travaille également à atteindre le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015.

**La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)** élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle veille aux conditions de leur mise en œuvre sur les territoires terrestre et marin.

**La délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)** vise à renforcer le pilotage du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement et son caractère interministériel. Placée sous l'autorité du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement pour les personnes sans abri ou mal logées, la DIHAL pilote la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement engagée dès novembre 2009, en partenariat avec le monde associatif. Elle vise à mettre en place un véritable service public sur tout le territoire pour garantir à chaque personne un parcours individualisé d'insertion.

30 milliards d'euros

sont consacrés chaque année aux aides publiques au logement



## PÔLE THÉMATIQUE

## Énergie et climat

Innovier pour lutter contre le changement climatique

## ENJEUX

**Pour ralentir le changement climatique et en atténuer les effets**, il est indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO<sub>2</sub>, dans l'atmosphère. Ces émissions sont fortement liées à l'utilisation des énergies fossiles, un facteur fondamental de croissance, dont la consommation augmente proportionnellement à la population. Aussi est-il important d'améliorer l'efficacité énergétique, de stimuler l'innovation technologique dans tous les domaines (industrie, production d'énergie, transports, habitat, construction...) et de développer des sources de production d'énergies sans

carbone et compétitives. En 2010, la part d'énergie renouvelable en France était de 15,3% et, en 2020, cette proportion devra passer à 23%. L'objectif, pour les pays industrialisés comme la France, est de diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La France est d'ailleurs l'un des rares pays au monde à réunir, au sein d'une même direction, les problématiques liées à l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la qualité de l'air.

**La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)** élabore et met en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques et à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Composée de la direction de l'énergie et du service du climat et de l'efficacité énergétique, elle est au cœur d'enjeux multiples et toujours d'actualité tels que la compétitivité, la sécurité énergétique ou la protection de l'environnement.

-23% d'émissions

de gaz à effet de serre en France d'ici 2020



-38% de consommation énergétique

d'ici 2014



## PÔLE THÉMATIQUE

Prévention  
des risques

Assurer la sécurité grâce à une meilleure coordination

**ENJEUX** Qu'ils soient technologiques, hydrauliques, naturels ou sanitaires, les risques auxquels sont confrontés nos sociétés industrielles sont à la fois sérieux et nombreux. Ces risques peuvent être réduits par une prise en charge en amont : plans de prévention des risques technologiques (PPRT), plan grands fleuves, carte de vigilance pluie-inondation, plan séismes, etc. Enjeu considérable, la maîtrise des risques technologiques suppose le recensement rigoureux des sites industriels les plus dangereux, l'adaptation des réglementations, l'inspection des installations classées et des contrôles techniques de sécurité. Une vigilance toute particulière doit s'exercer vis-à-vis des risques émergents (pesticides, nanotechnologies, OGM, etc.). Enfin, la qualité de l'air et de l'eau, la maîtrise des pollutions et des nuisances comme le bruit sont d'autant plus cruciales qu'elles jouent un rôle fondamental dans la santé humaine. Parce qu'un accident peut mettre des vies en péril, causer des dommages économiques graves ou modifier les

équilibres écologiques, le ministère a placé la sécurité au cœur de ses préoccupations, en regroupant l'ensemble des risques de même nature dans un même pôle.

La direction générale de la prévention des risques (DGPR) élabore et met en oeuvre la politique relative :

- ▶ à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques et radioactives, et des diverses nuisances sur l'environnement, notamment le bruit ;
- ▶ à la connaissance, l'évaluation, la prévention des risques liés à l'activité humaine et des risques naturels, à la prévention des inondations et à la prévision des crues ;
- ▶ aux conditions d'évaluation de la qualité écologique des sols ;
- ▶ à la prévention de la production des déchets, à leur valorisation et à leur traitement.



**6,1 millions**  
de Français concernés par  
**les risques naturels**

**-7%**  
d'ordures  
ménagères  
et assimilées  
par habitant d'ici 2014

Le Conseil général de l'environnement  
et du développement durable (CGEDD)

Il informe et conseille le Gouvernement. Il remplit également une mission d'inspection générale sur la régularité, la qualité et l'efficacité de l'action des services du ministère. En tant qu'autorité environnementale, il émet

des avis rendus publics sur l'évaluation des impacts environnementaux des grands projets et programmes et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts.

L'Inspection générale  
des affaires maritimes  
(IGAM)

Elle effectue les missions d'inspection, d'audit, d'expertise et les études dans les secteurs maritime, de la pêche, des cultures marines et de l'enseignement maritime.

Le ministère  
dans le monde

Tous les domaines de compétence du ministère sont marqués par les politiques européennes et les échanges internationaux. Doté d'une très riche expertise, le ministère dispose d'un atout majeur pour l'influence internationale de la France.

La direction des affaires européennes et internationales (DAEI) assure la coordination générale des affaires européennes et internationales du ministère et des établissements publics placés sous sa tutelle. À ce titre, elle prépare et pilote la politique européenne et internationale du ministère.

Sept principaux axes stratégiques guident l'intervention européenne et internationale du ministère :

- ▶ la mise en place d'une gouvernance renouvelée de l'environnement et du développement durable ;
- ▶ la prévention des risques ;
- ▶ la préservation de la biodiversité marine et terrestre et de la qualité des milieux ;
- ▶ la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie ;
- ▶ la promotion de l'économie verte ;
- ▶ la promotion à l'étranger du savoir-faire et de l'expertise de la France ;
- ▶ la poursuite de l'aide au développement intégrant une meilleure prise en compte du développement durable.

# Un ministère près de chez vous

Que ce soit par les politiques qu'il porte ou par ses services en région et en département, le ministère se veut proche du citoyen. La récente réorganisation des services déconcentrés du ministère a eu pour objectif de simplifier l'accès au service public, de regrouper les expertises techniques, de favoriser la transversalité et de répondre au mieux aux enjeux des territoires et aux besoins de la population.

**Dans chaque région**, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL - voir p. 19) est le service garant de la déclinaison des politiques du ministère sur son territoire. La DREAL élabore une stratégie adaptée aux spécificités locales en concertation avec les départements pour une bonne coordination territoriale. Elle veille également à la participation des citoyens dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Enfin, elle contribue à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

**L'échelon départemental** est le niveau opérationnel à vocation interministérielle pour répondre au mieux aux besoins des citoyens et adapter les actions à conduire au contexte et aux enjeux locaux. Sous la

responsabilité du préfet, les directions départementales du territoire (DDT) mettent en œuvre les politiques publiques au plus près des citoyens. Elles veillent au développement et à l'équilibre des territoires, urbains et ruraux, par le biais des politiques agricole, forestière, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports, maritime... (voir p. 20). Pour les missions liées à la cohésion sociale et à la protection des populations, ce sont les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et de la protection des populations (DDPP) ou les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui œuvrent. Le Grenelle Environnement donne à l'échelon départemental une nouvelle orientation avec la territorialisation des démarches de développement durable, en partenariat avec les collectivités territoriales (voir p. 5).

## Et en outre-mer...

À la différence de la métropole, chaque DOM-ROM dispose de directions exerçant des missions relevant à la fois des compétences départementales et régionales :

► **une direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)**, compétente en particulier pour la politique de développement et d'amélioration de l'offre

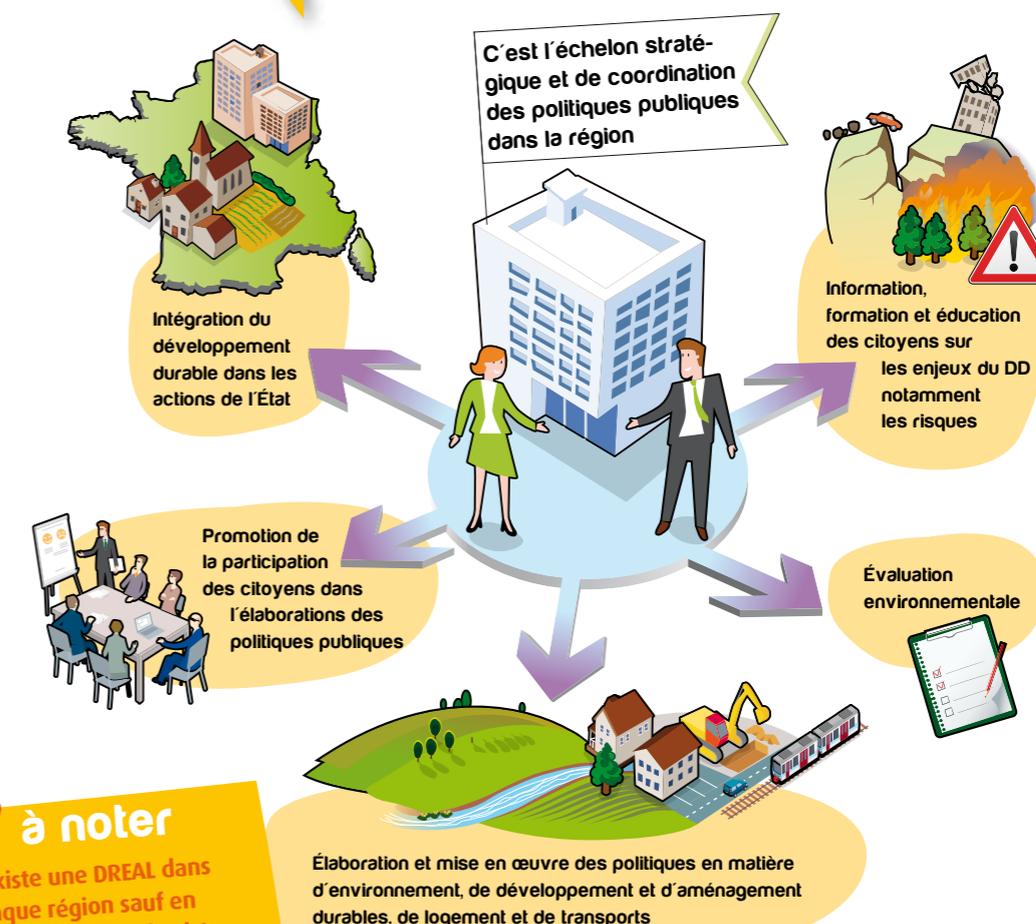
de logement, notamment la résorption de l'habitat indigne ;  
► **une direction de la mer (DM)** qui regroupe les missions des directions interrégionales de la mer (DIRM) et les missions

maritimes et portuaires des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de métropole. Le dispositif Polmar et celui des phares et balises sont regroupés au sein de cette direction. La DM de La

Réunion est également compétente pour Mayotte ;  
► **une direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)** en charge des politiques sociales en matière de logement.

## La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

définit et pilote la stratégie régionale pour mettre en œuvre les politiques du ministère



### à noter

→ Il existe une DREAL dans chaque région sauf en île-de-France où il existe trois directions régionales et interdépartementales : équipement et aménagement et logement (DRIEA), hébergement et logement (DRIHL), environnement et énergie (DRIEE).

Élaboration et mise en œuvre des politiques en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables, de logement et de transports

## La direction départementale des territoires-et de la mer (DDT-M)

met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires-et de la mer



## Un réseau de services spécialisés

### Les routes

**Les directions interdépartementales des routes (DIR)** gèrent le réseau routier non concédé de l'État, par grands itinéraires (voir carte ci-dessous). Les services routiers de l'État sont chargés de la construction et de l'entretien du réseau routier national

(autoroutes et routes nationales). Les routes communales et départementales sont, elles, gérées par les services techniques des communes et des départements. Concrètement, les DIR sont responsables de la viabilité du réseau en hiver, de l'entretien de tout le patrimoine routier (chaussées, tunnels, viaducs, etc.), de l'entretien quotidien et de la surveillance des voies (fauçage, signalisation, par exemple), de la gestion du trafic et de l'information des usagers. Pour les projets routiers neufs, ce sont des services de maîtrise d'ouvrage placés dans les DREAL qui les pilotent.

### Les routes gérées par les DIR (Directions interdépartementales des routes)



## La mer

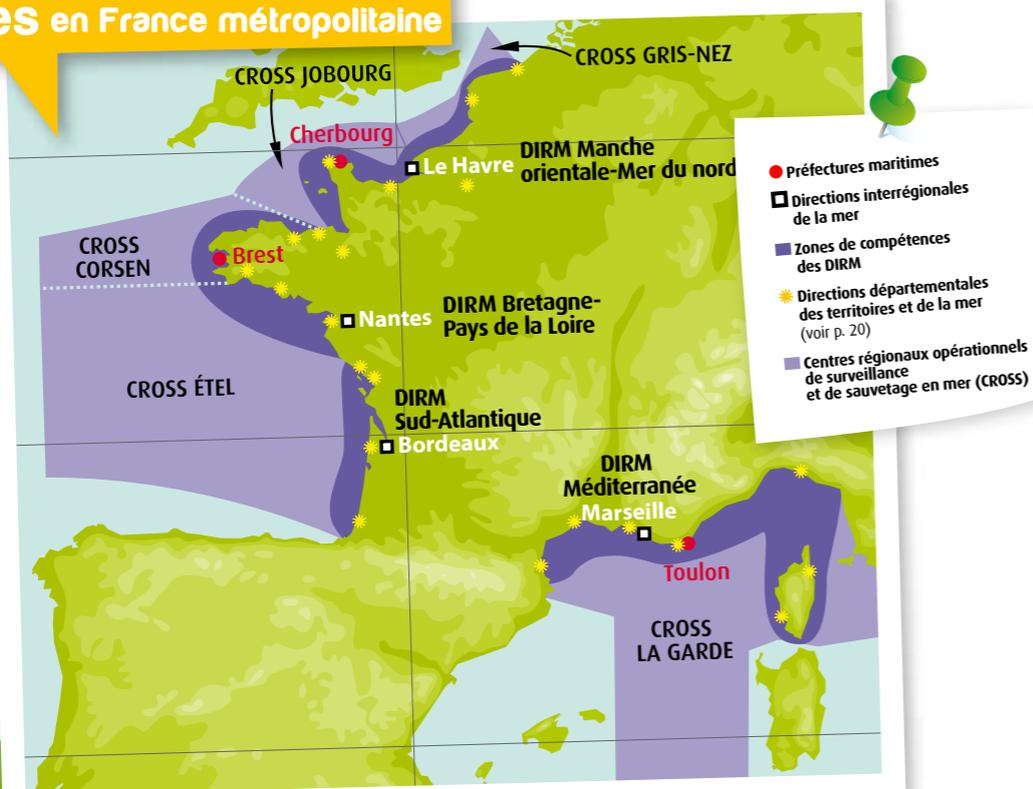
Avec 883 communes maritimes en métropole et 92 communes dans les départements d'outre-mer, **la mer tient une place importante en France.** Des services et des personnels spécialisés sont dédiés à sa gestion.

En métropole, **les directions interrégionales de la mer (DIRM)** regroupent les services spécialisés liés à la mer et exercent une mission de coordination des politiques de la mer et du littoral. Elles sont réparties sur quatre périmètres correspondant aux façades maritimes : Manche orientale-mer du Nord (siège au Havre), Bretagne-Pays de la Loire (siège à Nantes), Sud-Atlantique (siège à Bordeaux), Méditerranée (siège à Marseille). Outre-mer, les DIRM sont des directions de la mer.

Les services spécialisés de la DIRM assurent un maillage fin du littoral et regroupent les services phares et balises, les centres de sécurité des navires (CSN) et antennes, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), les centres de stockage POLMAR et les lycées professionnels maritimes.

Pour chaque façade maritime, un **conseil maritime** est chargé d'orienter la politique suivie par les pouvoirs publics. Instance de concertation, le conseil maritime est composé de représentants de l'État, des collectivités, des entreprises, des syndicats et des associations environnementales (gouvernance à 5). Enfin, pour offrir aux usagers un traitement adapté des dossiers liés à l'économie, à l'emploi et à la formation maritimes et à la plaisance, des **délégations à la mer et au littoral** ont été créées dans les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM - cf. p. 20).

## Les zones de compétence maritimes en France métropolitaine



## Les services spécialisés

Pour les voies d'eau (fleuves, rivières, lacs), **les services de la navigation (SN) et Voies navigables de France (VNF)** assurent les missions d'entretien, de gestion et de développement en lien avec les services spécialisés des directions départementales des territoires. À cela s'ajoutent les missions de police de l'eau, police de la navigation et la prévention des inondations et gestion des crues exercées par les SN et les services spécialisés des DDT. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les services de la navigation et Voies navigables de France seront regroupés au sein de l'Agence nationale des voies navigables.

**Les services de l'aviation civile** sont chargés du contrôle et de la sécurité du transport aérien et veillent au respect des réglementations internationales, communautaires et nationales en matière de sécurité, de sûreté et d'environnement.

**Un réseau d'expertise scientifique et technique**, composé des établissements publics, des services techniques centraux et des centres d'expertise technique constitue des pôles de compétences pour le ministère, levier essentiel pour relever les défis de demain.

**Près d'une centaine d'établissements publics** exercent des missions spécialisées comme par exemple la météorologie avec Météo-France, la lutte contre les pollutions et la protection des ressources en eau et milieux aquatiques avec les agences de l'eau ou la préservation des milieux avec les parcs naturels.

**Les centres d'expertise technique** sont composés des centres d'études techniques de l'équipement (Cete),

**“ Les services déconcentrés du ministère jouent rôle majeur de pilote des politiques publiques, d'animation des initiatives et de coordination des acteurs à toutes les échelles, communes, intercommunalités, départements, régions. ”**

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Setra), du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (Cetmef), du centre d'études des tunnels (Cetu) et du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)

**Des écoles** forment des ingénieurs, docteurs ou techniciens supérieurs, notamment dans les domaines d'actions du ministère, comme par exemple l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC), l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) ou la nouvelle École nationale supérieure maritime, etc.

# Ministre

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre  
chargé des Transports

Thierry MARIANI

Secrétaire d'État  
chargé du Logement

Benoist APPARU

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable  
Christian LEYRIT

Délégué interministériel  
à la sécurité routière  
Jean-Luc NEVACHE

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès  
au logement des personnes sans abri ou mal logées  
Alain RÉGNIER

Inspection générale des affaires  
maritimes  
Bruno BARADUC

Déléguée interministérielle  
au développement durable  
Dominique DRON

Secrétaire général à la mer  
Jean-François TALLEC

## Administration centrale

Secrétariat général  
Haut Fonctionnaire  
de défense et de sécurité

Jean-François MONTEILS

- Direction des affaires européennes et internationales
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la communication
- Direction des ressources humaines
- Service du pilotage et de l'évolution des services
- Service des politiques supports et des systèmes d'information
- Service des affaires financières
- Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique

Commissariat général  
au développement durable

Dominique DRON

- Direction de la recherche et de l'innovation
- Service de l'observation et des statistiques
- Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
- Délégation au développement durable

Direction générale  
de l'énergie  
et du climat

Pierre-Franck CHEVET

- Direction de l'énergie
- Service climat et efficacité énergétique

Direction générale des  
infrastructures, des  
transports et de la mer

Daniel BURSAUX

- Direction des infrastructures de transport
- Direction des services de transport
- Direction des affaires maritimes
- Service de l'administration générale et de la stratégie

Direction générale  
de l'aviation civile

Patrick GANDIL

- Direction du transport aérien
- Secrétariat général
- Direction des services de la navigation aérienne
- Direction de la sécurité de l'aviation civile

Direction générale  
de l'aménagement, du  
logement et de la nature

Jean-Marc MICHEL

- Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Direction de l'eau et de la biodiversité

Direction générale  
de la prévention  
des risques

Laurent MICHEL

- Service des risques technologiques
- Service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement
- Service des risques naturels et hydrauliques

Délégation à la  
sécurité et la circulation  
routières

Jean-Luc NEVACHE

- Sous-direction de l'action interministérielle
- Sous-direction de l'éducation routière
- Sous-direction des actions transversales et des ressources
- Département de la communication et de l'information
- Département du contrôle automatisé
- Mission d'audit de sécurité des infrastructures
- Observatoire national interministériel de sécurité routière

Délégation à l'hébergement  
et à l'accès au logement

Alain RÉGNIER

- Pôle chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement
- Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
- Pôle assurant le secrétariat général du comité interministériel pour le développement de l'offre de logement

## Services territoriaux

Niveau régional, interrégional ou interdépartemental

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) hormis en Île-de-France
  - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Services de navigation (SN)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM) pour la métropole
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Niveau départemental\* interministériel

Interministériel

- Directions départementales des territoires (DDT)\*\* ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)\*\*
- Pour certaines missions
  - Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)\*\*
  - Directions départementales de la protection des populations (DDPP)\*\*
  - Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)\*\*

\*hormis à Paris et dans les départements de la petite couronne d'Île-de-France où les directions régionales et interdépartementales sont compétentes  
\*\*direction départementale interministérielle sous la responsabilité du préfet qui met en œuvre les politiques du ministère

En outre-mer

- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - La Réunion
- Directions de la mer (DM) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Sud océan Indien
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) Saint-Pierre et Miquelon

# Le ministère en quelques clics



**Planète Grenelle La lettre**  
 N° 14

**C'est la semaine de la**

BOUGEZ AUTREMENT AVEC LA BIEN-ÊTRE

LES BÉNÉFICES DU FÉDÉRATIF

LES BÉNÉFICES DU FÉDÉRATIF

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

**MA BEAUTÉ**

**ALERTE**

**DERNIÈRES ACTUALITÉS**

**AGISSONS pour le Développement durable**

**Semaine du développement durable**

Le Développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Toute l'actualité du Grenelle en ligne tous les 15 jours !  
[www.planete-grenelle.developpement-durable.gouv.fr](http://www.planete-grenelle.developpement-durable.gouv.fr)

**Ministere\_DD**

Quoi de neuf ?

Ministere\_DD

Ministere\_DD

Ministere\_DD

Ministere\_DD

Ministere\_DD

Ministere\_DD

Suivez le ministère sur Twitter !  
 Twitter : @Ministere\_DD

**Ministère de Développement durable**

**J'aime**

Le Ministère du Développement durable est du concret plus de 100 évènements à ne pas rater.

Soyez au rendez-vous !

Le Ministère vous est proche sur Facebook. Suivez le Développement durable !

Rejoignez la communauté ministère du Développement durable sur Facebook !  
[www.facebook.com/ministere-dudeveloppementdurable](http://www.facebook.com/ministere-dudeveloppementdurable)

Les sites dédiés  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)  
[www.agissons.developpement-durable.gouv.fr](http://www.agissons.developpement-durable.gouv.fr)

**développement durable TV**

Le Diagnostic de Performance Énergétique évolue...

Retrouvez toutes les vidéos du ministère sur Dailymotion

Retrouvez toutes les vidéos du ministère sur Dailymotion  
[www.dailymotion.com/developpement-durable](http://www.dailymotion.com/developpement-durable)

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

---

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement**

92055 La Défense Cedex

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)